

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2016

---

**NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES  
ET LES ACTIFS - (N° 3675)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 2091

présenté par  
M. Richard et M. Vercamer

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Le code du travail est ainsi modifié :

I. – L'article L. 2325-5-1 est ainsi modifié :

1° Les deux premières phrases sont remplacées par une phrase ainsi rédigée : « L'employeur peut recourir à la visioconférence pour réunir le comité d'entreprise. » ;

2° À la dernière phrase, les mots : « le comité » sont remplacés par le mot : « Il ».

II. – L'article L. 2327-13-1 est ainsi modifié :

1° Les deux premières phrases sont remplacées par une phrase ainsi rédigée : « Le chef de l'entreprise dominante peut recourir à la visioconférence pour réunir le comité central d'entreprise. » ;

2° À la dernière phrase, les mots : « le comité central d'entreprise » sont remplacés par le mot : « il ».

III. – Le dernier alinéa de l'article L. 2334-2 est ainsi modifié :

1° Les deux premières phrases sont remplacées par une phrase ainsi rédigée : « Le chef de l'entreprise dominante peut recourir à la visioconférence pour réunir le comité de groupe. » ;

2° À la dernière phrase, les mots : « le comité de groupe » sont remplacés par le mot : « il ».

IV. – L'article L. 2341-12 est ainsi modifié :

1° Les deux premières phrases sont remplacées par une phrase ainsi rédigée : « Le chef de l'entreprise ou de l'entreprise dominante du groupe peut recourir à la visioconférence pour réunir le comité d'entreprise européen. » ;

2° À la dernière phrase, les mots : « le comité d'entreprise européen » sont remplacés par le mot : « il ».

V. – L'article L. 2353-27-1 est ainsi modifié :

1° Les deux premières phrases sont remplacées par une phrase ainsi rédigée : « Le dirigeant de la société européenne peut recourir à la visioconférence pour réunir le comité de la société européenne. » ;

2° À la dernière phrase, les mots : « le comité de la société européenne » sont remplacés par le mot : « il ».

VI. – Les deux premières phrases de l'article L. 23-101-2 sont remplacées par une phrase ainsi rédigée : « L'employeur peut recourir à la visioconférence pour tenir les réunions communes prévues à l'article L. 23-101-1. ».

VII. – L'article L. 4614-11-1 est ainsi modifié :

1° Les deux premières phrases sont remplacées par une phrase ainsi rédigée : « L'employeur peut recourir à la visioconférence pour réunir le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. » ;

2° À la dernière phrase, les mots : « le comité » sont remplacés par le mot : « il ».

VIII. – L'article L. 4616-6 est ainsi modifié :

1° Les deux premières phrases sont remplacées par une phrase ainsi rédigée : « L'employeur peut recourir à la visioconférence pour réunir l'instance de coordination. » ;

2° À la dernière phrase, les mots : « l'instance de coordination » sont remplacés par le mot : « il ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à encourager le recours à la vidéoconférence pour les réunions des IRP même en l'absence d'accords collectifs.